

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 octobre 2008  
(convocation du 13 octobre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOËL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert (jusqu'à 10 h 00)  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard (à partir de 11 h 00)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 10 h 45 )  
M. SEUROT Bernard à M. PUJOL Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. AMBRY Stéphane à M. GUILLEMOTEAU Patrick (jusqu'à 10 h 05)  
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique  
Mme. BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. CAZENAVE Charles à DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 30)  
Mme COLLET Brigitte à M. BOUSQUET Ludovic

Mlle DELTIMPLE Nathalie à Jean-Jacques BENOIT (à partir de 11 h 00)  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis (à partir de 10 h 55)  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. MERCIER Michel à M. FREYGEFOND Ludovic (à partir de 11 h 30)  
M. PAILLART Vincent à M. DUBOS Gérard (à partir de 10 h 30)  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. PALAU Jean-Charles  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marché Publics - Réception, transport et traitement des déchets reçus sur les  
Centres de Transit et de Recyclage communautaires - Appel d'offres -  
Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par le marché 05/039U Lot 1, et le marché 05/040U Lot 2, notifiés le 22 Mars 2005, les Sociétés ONYX Aquitaine et SURCA devenue SITA SUD OUEST ont été désignées par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour assurer la réception, le transport et le traitement des déchets reçus sur les centres de transit et de recyclage communautaires.

Ces deux marchés arrivant à leur terme au mois de mars 2009, et afin d'assurer la continuité du service public, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques afin de lancer un appel d'offres pour réaliser ces prestations.

Cet appel d'offres comprend deux lots aux prestations définies comme suit :

- LOT 1 : Réception, transport des déchets ménagers incinérables et recyclables et traitement des déchets non incinérables
- LOT 2 : Transport des déchets issus des installations communautaires par caisson amovible à partir d'un centre de transfert et traitement.

Les marchés à bons de commandes sont conclus à prix unitaires, révisables semestriellement, pour une période ferme de quatre ans de la manière suivante

- LOT 1 : le montant mini, sur la durée du marché, est estimé à 3.569.718 Euros H.T. et le montant maxi est estimé à 10.169.728 Euros H.T.
- LOT 2 : le montant mini, sur la durée du marché, est estimé à 3.764.152 Euros H.T. et le montant maxi estimé à 14.954.728 Euros H.T.

Les marchés sont conclus à prix unitaires, révisables semestriellement, pour une période ferme de quatre ans.

L'estimation de l'opération, pour sa durée totale, est comprise entre 7.333.870 Euros H.T. et 25.127.692 Euros H.T. Ainsi, la mise en concurrence sera lancée au niveau européen.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 3<sup>ème</sup> alinéa, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.  
En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'hôtel de la communauté à la Direction centrale des achats et marchés -13<sup>ème</sup> étage.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

| CHAPITRE | ARTICLE | BUDGET ANNEXE | C.R.B. |
|----------|---------|---------------|--------|
| 011      | 611     | 11            | O300   |
| 011      | 637     | 11            | O300   |

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et en partie par le budget principal.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouverts en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des Marchés Publics,
- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques ou les groupements d'opérateurs économiques qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses, en réponse à l'appel d'offres ouvert et, en cas d'insuccès,
- à procéder à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie marché négocié,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 NOVEMBRE 2008  
  
PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2008

M. DIDIER CAZABONNE